

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 325 promulguant dans la Colonie l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions, du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie.

n° 325

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 décembre 1915

Numéro JO  
n° 230 du 31/12/1915

Date du numéro  
31 décembre 1915

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884, Vu le cablogramme de M. le Ministre des Colonies du 26 Novembre, N° 212, prescrivant la promulgation, dans la Colonie, de l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie

**Vu** le texte du dit arrêté inséré au Journal Officiel de la République Française du 21 Novembre 1915.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué, dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, l'arrêté ministériel du 20 Novembre 1915 portant dérogation aux dispositions du décret du 6 Novembre 1915 portant prohibition de sortie.

#### Art 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P.  
**SIMONI**